À PROPOS DE NOUS

Au cours des dernières années, l'islamophobie a connu une hausse considérable au Canada. En réponse à cette montée, un groupe d'organisations juridiques et d'avocats engagés de la Colombie-Britannique a mis en place, en mars 2016, la Ligne d'assistance juridique contre l'islamophobie (ILAH). Travaillant en solidarité avec les communautés musulmanes et racialisées, cette ligne vise à lutter contre l'islamophobie en offrant des conseils juridiques et une représentation gratuits aux personnes et aux groupes concernés.

Les personnes victimes de discrimination islamophobe peuvent être accompagnées par des avocats de la Colombie-Britannique pour accéder aux recours juridiques disponibles.

Notre Mission

L'ILAH est une coalition d'organisations juridiques et de citoyens engagés en Colombie-Britannique, qui agit en solidarité avec les communautés musulmanes et racialisées afin de lutter contre l'islamophobie et le racisme. Elle fournit des conseils juridiques et une représentation gratuits aux personnes et aux groupes touchés par ces formes de discrimination. L'ILAH propose également de l'éducation juridique publique, mène des recherches et s'implique dans le plaidoyer systémique.

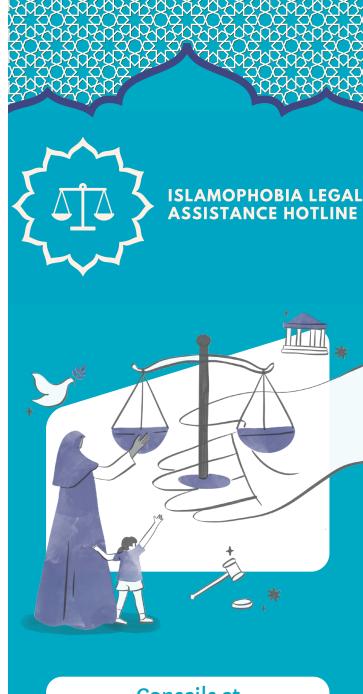




Conseils et représentation juridiques gratuits et confidentiels si vous avez été victime de discrimination, de harcèlement ou de violence en raison de votre appartenance réelle ou perçue à la religion musulmane.



604-343-3828



Conseils et représentation juridiques gratuits et confidentiels



À quoi s'attendre lorsque vous contactez la ligne d'assistance

Les professionnels du droit qui répondent à la ligne d'assistance sont là pour vous aider et vous guider tout au long du processus de recherche de soutien. Vous trouverez ci-dessous des exemples de phrases que vous pouvez dire ou des questions que vous pouvez poser lors de votre appel:

- Pour entamer la conversation:
 - Pour entamer la conversation : « Je voudrais signaler un incident d'islamophobie que j'ai vécu récemment. »
 - « J'ai besoin d'aide pour comprendre quelles sont mes options juridiques après un incident islamophobe. »
 - « Pouvez-vous me guider sur la façon de déposer une plainte ou d'intenter une action en justice? »
- Si vous n'êtes pas sûr de vos droits légaux :
 - « Je ne sais pas si mon cas peut donner lieu à une action en justice - pouvez-vous m'aider à comprendre mes droits? »
 - « Quelles protections juridiques m'offre la loi canadienne si j'ai été victime de discrimination en raison de ma religion?»
- Si vous devez signaler un harcèlement ou une discrimination en cours :
 - « J'ai été victime de discrimination continue sur mon lieu de travail et je ne sais pas comment le signaler. »
 - « Puis-je déposer une plainte en matière de droits de la personne pour une discrimination subie dans un service public? »



Ce que l'ILAH vous demandera

Lorsque vous contactez l'ILAH, le professionnel du droit vous posera probablement une série de questions pour comprendre les particularités de votre situation.

1.1.Détails sur l'incident:

- Que s'est-il passé? Pouvez-vous décrire l'événement en détail?
- Quand l'incident a-t-il eu lieu? Y avait-il une heure ou une date précise?
- Où l'incident s'est-il produit (par exemple, au travail, en public, à la maison)?
- Y avait-il d'autres personnes impliquées
 ? Y a-t-il eu des témoins ?

2.1. Conséquences de l'incident :

- Quel a été l'impact émotionnel, physique ou financier de l'incident sur vous?
- Avez-vous été blessé physiquement?
 Avez-vous eu besoin de soins médicaux?
- Avez-vous subi des dommages à vos biens personnels ou à votre réputation?

3.1. Résultat souhaité:

- o Quel résultat espérez-vous?
- oSouhaitez-vous recevoir des excuses, une indemnisation, une protection juridique ou qu'une poursuite criminelle soit engagée?
- oCherchez-vous également des conseils pour prévenir de futurs incidents d'islamophobie ou de harcèlement?

604-343-3828

Ce que vous pouvez attendre de l'ILAH

1. Évaluation de Votre Cas

Lorsque vous contactez ILAH pour la première fois, un professionnel du droit évaluera votre situation afin de comprendre les circonstances de ce que vous avez vécu. Il déterminera si l'incident relève d'un comportement criminel (comme une agression ou un crime haineux) ou d'une affaire civile (comme une discrimination en matière de logement, d'emploi ou de services publics).

2. Conseils sur les Options Juridiques Une fois que le professionnel du droit aura compris les détails de votre cas, il vous expliquera les prochaines étapes à suivre, en fonction de la nature de l'incident.

3. Références à d'autres services

ILAH n'est pas seulement une ressource en matière juridique: elle peut également vous orienter vers d'autres services de soutien, tant sur le plan juridique qu'émotionnel.

4. Soutien continu

ILAH s'engage à vous fournir un soutien continu tout au long de vos démarches juridiques. Le professionnel du droit assurera un suivi régulier de votre dossier et vous proposera une assistance supplémentaire si nécessaire.



